



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/137

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION
LUMIÈRE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/137

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION
LUMIÈRE**

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022/043 en date du 8 mars 2022 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/051 en date du 23 mars 2023 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la commission « Vie Associative » en date du 20 avril 2023,

Considérant le projet de convention ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de faciliter l'organisation des 18èmes rencontres du spectacle vivant sur les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter son soutien financier à l'association Opération Lumière.

Ainsi, au titre de la présente convention, l'Association organisera l'événement intitulé « 18èmes rencontres du spectacle vivant » sur le territoire de la CCM sur la période du 3 au 17 novembre 2023.

La demande exposée ci-après, a reçu un avis favorable lors de son examen par la commission concernée, il est donc proposé :

- de verser une subvention à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une convention annuelle 2023 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
OPERATION LUMIERE	<i>Annuelle</i>	Organisation des 18èmes rencontres du spectacle vivant.	2 000 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'association Opération Lumière, au titre de l'exercice 2023, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement (et ses éventuels avenants) ainsi que tous documents afférents au versement de ladite subvention,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230629-2023_137-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/137

**OBJET : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION OPÉRATION
LUMIÈRE**

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

